



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2004/10
8 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles

Soixantième session, Genève, 8-10 novembre 2004

RAPPORT DE LA SOIXANTIÈME SESSION

RÉSUMÉ

Toutes les normes et recommandations nouvelles, révisées et mises à jour de la CEE sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante: www.unece.org/trade/agr.

Fruits et légumes frais

Adoption de normes CEE-ONU révisées:

Champignons de couche (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.2)

Kiwis (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.3)

Pêches et nectarines (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4 (première partie))

Pastèques (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.6)

Agrumes (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.7)

Adoption de recommandations CEE-ONU révisées ou de nouvelles recommandations:

Myrtilles et bleuets (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5)

Pommes de terre de primeur et de conservation (TRADE/WP.7/GE.1/2004/7)

Cerises (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.1)

Pêches et nectarines (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4 (deuxième partie))

Truffes (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.8)

Prunes (voir TRADE/WP.7/GE.1/2004/25, par. 113)

Produits secs et séchés (fruits)

Adoption de normes CEE-ONU révisées: Pistaches en coque

Prorogation d'un an de la période d'essai:

Amandes en coque (texte modifié dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2004/14/Add.1)
Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées

Plants de pommes de terre

Les révisions proposées dans les documents TRADE/WP.7/2004/3 et Add.1 concernant la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre ont été adoptées.

Viande

Le texte proposé en tant que nouvelle norme CEE-ONU pour la viande de lama (TRADE/WP.7/2004/4) a été adopté. Le secrétariat le mettra au point pour être publié en version papier et sur le site Web.

La norme CEE-ONU révisée pour la viande bovine a été publiée.

Harmonisation internationale du codage des produits agricoles

Les délégations française et slovaque ont présenté de brefs exposés sur le codage des produits agricoles dans leur pays. Le Groupe de travail a estimé qu'il ne semblait pas nécessaire actuellement que la CEE coordonne au niveau international les travaux de codage des produits agricoles, car d'autres organisations s'en chargeaient déjà. Le secrétariat a été prié de suivre les faits nouveaux enregistrés dans ce secteur et d'en rendre compte s'il y avait lieu au Groupe de travail.

Compatibilité du certificat de contrôle avec la formule-cadre des Nations Unies

Un représentant du CEFACT-ONU a présenté un exposé sur les faits nouveaux concernant les documents commerciaux électroniques. Le Groupe de travail a décidé d'aligner le certificat de contrôle de la CEE sur la formule-cadre des Nations Unies pour faire en sorte qu'il se prête à des applications électroniques.

Mandats du Groupe de travail et des sections spécialisées

Un projet de nouveau mandat a été présenté. Il fera l'objet d'un plus ample examen dans le cadre d'un groupe de travail.

Préemballages

Le groupe de travail a été élargi et poursuivra l'examen de cette question en vue de présenter un document officiel à la prochaine session.

Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent

Les délégations ont été invitées à consulter les milieux commerciaux de leur pays sur cette question. La délégation allemande élaborera une proposition sur la base des règlements de la Communauté européenne en vue de modifier le libellé de la norme-cadre de façon à bien montrer que les normes de la CEE peuvent s'appliquer à tous les stades de la commercialisation. Cette proposition sera communiquée aux sections spécialisées GE.1 et GE.2 pour examen.

Ateliers

Des informations ont été fournies au sujet des ateliers, séminaires et cours de formation organisés en 2004 ou prévus pour 2005.

Évaluation de la procédure de normalisation

Un questionnaire sur la procédure de normalisation appliquée à la CEE sera élaboré et adressé aux délégations dans le courant de l'année 2005. Il sera publié dans l'additif 1 du présent rapport (TRADE/WP.7/2004/10/Add.1).

Ouverture de la session

1. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles a tenu sa soixantième session à Genève du 8 au 10 novembre 2004. Elle était présidée par M. Priester (États-Unis). La session a été ouverte par M^{me} Virginia Cram-Martos, Chef du Service de la politique commerciale et de la coopération intergouvernementale au sein de la Division du développement du commerce et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU.
2. Souhaitant la bienvenue aux délégations, M^{me} Cram-Martos a dit que, comme les fois précédentes, l'ordre du jour de la session était très chargé parce que de nombreux travaux venant des sections spécialisées devaient être passés en revue. À cette session, neuf normes révisées, cinq recommandations révisées, une nouvelle recommandation et une nouvelle norme étaient proposées au Groupe de travail pour adoption.
3. L'ordre du jour comprenait aussi des questions de nature générale telles que le nouveau mandat du Groupe de travail, l'harmonisation du certificat de contrôle avec la formule-cadre des Nations Unies et les possibilités de créer un certificat de contrôle électronique, la définition des préemballages et une demande d'aide du secrétariat pour rédiger un questionnaire visant à examiner les travaux du WP.7 et les procédures d'appui dans le cadre de l'examen régulier des programmes de travail de la CEE.
4. M^{me} Cram-Martos a indiqué que le secrétariat était très satisfait des progrès réalisés et de la reconnaissance et de l'intérêt manifestés par les délégations nationales pour ce travail. En 2004, la CEE avait pu organiser un atelier sur le commerce international des produits agricoles à Chisinau (Moldova) et un séminaire sur l'application des normes de la CEE pour la viande à Vilnius (Lituanie). M^{me} Cram-Martos a remercié les Gouvernements moldove et lituanien pour l'appui apporté à ces activités. Les réactions à ces réunions avaient été bonnes et des mesures de suivi étaient prévues pour 2005, de même que des activités analogues dans différents pays.

5. M^{me} Cram-Martos s'est aussi déclarée satisfaite de l'excellente coopération avec d'autres organisations. Elle a noté que l'Union européenne avait encore progressé dans l'harmonisation de ses normes avec celles de la CEE. Dans le cadre de la Stratégie mondiale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, la CEE, en coopération avec l'OMS, le Codex Alimentarius et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avait réalisé une série de 12 cartes postales visant à faire mieux connaître les normes de qualité et à favoriser la consommation de fruits et légumes.

6. La norme CEE-ONU pour la viande bovine avait maintenant été publiée en anglais, et il en irait prochainement de même pour les autres versions linguistiques et pour les normes applicables à la viande de volaille et à la viande ovine.

7. M^{me} Cram-Martos a dit que le secrétariat manquait toujours de ressources et que c'était pour cette raison qu'il avait fallu décliner de nombreuses invitations à des ateliers et séminaires.

8. M^{me} Cram-Martos a terminé en disant qu'une évaluation indépendante majeure de la CEE serait effectuée en 2005 et qu'il était possible que des délégations reçoivent à cet égard des demandes de leurs pays. Elle s'est déclarée convaincue que cette évaluation serait favorable à l'élaboration des normes de qualité agricoles, ce qui contribuerait à étayer les arguments en faveur de l'affectation de ressources plus importantes à ces activités.

Participation

9. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Maroc, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Turquie.

10. La Communauté européenne (CE) était également représentée.

11. Un représentant du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a aussi participé à la session.

POINT 1: Adoption de l'ordre du jour

TRADE/WP.7/2004/1/INF.1

INF.1

12. L'ordre du jour a été adopté avec les ajouts suivants:

- INF.1 (Ordre du jour actualisé);
- INF.2 (Faits intéressant le Groupe de travail);
- INF.3 (Présentation de UNeDocs);
- INF.4 (Préemballages);
- INF.5 (Rapport sur un atelier organisé en République de Moldova);
- INF.6 (Rapport d'un stage de formation à Mojmirovce, en Slovaquie);

- INF.7 (Rapport/questionnaire sur les réalisations);
- INF.8 (Lettre de Copa-Cogeca) (Comité des organisations professionnelles agricoles – Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne).

13. Les documents ci-après ont été supprimés de l'ordre du jour: TRADE/WP.7/2004/2, 4/Add.1, 5, 6 et 8.

POINT 2: Faits intéressant le Groupe de travail survenus depuis sa cinquante-neuvième session

Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

INF.2

14. Le secrétariat a présenté un extrait du rapport de la huitième session du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le Comité avait approuvé la proposition du Groupe de travail tendant à supprimer la Section spécialisée de la normalisation des pommes de terre de primeur et de conservation et à inscrire les travaux correspondants à l'ordre du jour de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais. Les délégations de la Fédération de Russie et de l'Union européenne se sont déclarées très attachées aux activités du Groupe de travail.

Codex Alimentarius

15. La délégation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius) a signalé que la Commission du Codex Alimentarius avait, à sa vingt-septième session (juillet 2004), adopté la norme Codex pour les oranges (adoption définitive à l'étape 8 de la procédure du Codex) et la norme Codex pour les tomates (adoption préliminaire à l'étape 5 de la procédure du Codex). La norme pour les oranges avait été harmonisée avec les dispositions correspondantes relatives aux oranges de la norme CEE-ONU pour les agrumes.

16. La norme pour les tomates avait été diffusée pour observations (étape 6 de la procédure du Codex) et pour examen à la session suivante du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, en mai 2005. La Commission a en outre modifié le Code d'usages international recommandé pour l'emballage et le transport des fruits et légumes frais en supprimant le terme «tropical» dans l'ensemble du texte pour le rendre applicable à l'emballage et au transport de tous les fruits et légumes frais.

17. Les autres normes Codex à l'étude, par exemple sur les pommes et les ramboutans, les prescriptions relatives à la maturité et la liste des variétés à petits fruits de raisins de table, de même que les directives du Codex pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais, faisaient l'objet d'un examen dans le cadre des groupes de travail pertinents et seraient disponibles pour diffusion et observations fin décembre 2004 ou début janvier 2005.

18. Des observations pouvaient aussi être adressées jusqu'à la fin février 2005 sur le projet de norme-cadre concernant les normes Codex pour les fruits et légumes frais, dont les dispositions en matière de qualité sont harmonisées avec celles de la norme-cadre CEE-ONU pour les fruits et légumes frais.

Union européenne

19. La délégation de la Commission européenne a fait savoir que, depuis la cinquante-neuvième session du Groupe de travail, la Communauté européenne avait poursuivi les travaux d'harmonisation de ses normes avec les normes CEE-ONU. Les normes de la Communauté européenne avaient été rééditées pour les produits ci-après: pommes, poires, cerises, kiwis, agrumes, pêches et nectarines, pastèques et champignons de couche.

20. Six pays avaient jusque-là conclu des accords de contrôle de qualité avec la Communauté européenne: Afrique du Sud, Inde, Israël, Maroc, Nouvelle-Zélande et Suisse. Des négociations étaient en cours avec le Kenya et la Turquie.

Régime de l'OCDE

21. La Vice-Présidente du Régime de l'OCDE, M^{me} U. Bickelmann (Allemagne), a donné des informations sur les résultats de la soixante-deuxième réunion plénière du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.

22. Le Maroc avait été admis en qualité de nouveau membre du Régime.

23. Des brochures explicatives avaient été adoptées pour les produits suivants: champignons de couche, haricots et fraises. La brochure sur les fraises serait publiée en trois langues (anglais, espagnol et français). Il était prévu d'achever les travaux suivants:

- En 2005: raisins de table, pommes de terre, concombres, kiwis et révision du guide pour la réalisation des tests objectifs;
- En 2006: pommes, poires et agrumes.

24. La plus grande partie de la réunion plénière avait été consacrée à l'examen de la réforme du Régime. Il avait été décidé:

- De recourir à des experts extérieurs (particuliers ou instituts) pour l'établissement des projets de brochure. Ce travail était actuellement accompli par les délégations nationales et il fallait espérer que, si ces travaux étaient sous-traités, cela accélérerait l'élaboration des textes explicatifs, qui devraient être disponibles pour toutes les normes (pas nécessairement sous la forme d'une brochure, mais parfois uniquement sous la forme de textes expliquant certaines parties);
- De créer un comité directeur chargé de superviser les travaux des experts extérieurs; les membres de ce comité seraient choisis parmi les participants à la réunion plénière qui s'intéressaient au produit considéré;
- D'améliorer la publication électronique des brochures (actuellement sous format PDF), éventuellement en publiant le texte sous la forme d'un document Word et les photographies dans une présentation PowerPoint, pour faciliter leur utilisation lors de séances de formation;

- De renforcer la coopération avec d'autres organisations et d'établir un mémorandum d'accord avec la CEE, qui mette davantage en évidence la coopération existante et permette si possible de l'intensifier;
- De mettre en place un soutien technique pour la formation des inspecteurs et de définir le programme de cette formation;
- De créer des outils d'apprentissage à distance en coopération avec la FAO;
- D'améliorer la présentation des résultats sur le site Web.

25. Plusieurs délégations ont manifesté leur intérêt pour le programme de travail présenté, notamment les aspects relatifs à la formation. Elles ont également jugé qu'il serait intéressant que les délégations dont le pays n'était pas partie au Régime de l'OCDE soient informées de la nouvelle organisation des travaux et des résultats disponibles. Elles ont proposé qu'un exposé soit présenté sur ce sujet au cours de la session du GE.1 en mars 2005.

26. M^{me} Bickelmann a répondu qu'il serait possible de présenter les idées nouvelles relatives aux travaux du Régime lors de la session du GE.1, mais que, compte tenu du peu de temps qui restait jusqu'à la tenue de cette session, les premières étapes de la réforme (nouveau site Web, nouveau format des brochures électroniques) ne seraient sans doute pas encore achevées.

POINT 3: Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

27. Le Président de la Section spécialisée, M. David Holliday (Royaume-Uni), a communiqué au Groupe de travail des informations sur les résultats de la cinquantième session de la Section spécialisée. En sus des travaux sur les normes, un représentant de l'OMS avait informé les participants du contenu de la Stratégie pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'OMS, dans laquelle il était indiqué qu'une consommation insuffisante de fruits et de légumes était un facteur de risque pour certaines maladies non transmissibles (telles que le cancer, les maladies cardiaques et le diabète). Le Président de la Section spécialisée a dit que, conformément à cette stratégie, les normes internationales pouvaient prévoir des mesures visant à favoriser la consommation de fruits et de légumes.

3 a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes révisées

28. Le Groupe de travail a adopté les textes ci-après en tant que normes révisées sur proposition de la Section spécialisée:

- Champignons de couche (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.2);
- Kiwis (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.3);
- Pêches et nectarines (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4 (première partie));
- Pastèques (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.6);
- Agrumes (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.7).

29. Le Groupe de travail a adopté le texte concernant les myrtilles et les bleuets (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5) (proposé pour adoption en tant que norme révisée) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai d'un an, considérant que des recherches étaient nécessaires pour assurer le marquage correct des dénominations «myrtilles» ou «bleuets» dans les différentes langues. La délégation française se renseignerait sur la dénomination correcte auprès de différents pays producteurs et présenterait une proposition à la session suivante de la Section spécialisée.

30. Le Groupe de travail a aussi adopté la norme commune pour les pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation (TRADE/WP.7/GE.1/2004/7) (proposée en tant que norme révisée) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai d'un an, de façon à ce que les parties intéressées puissent formuler des observations. L'organisation professionnelle EUROPATAT avait indiqué au secrétariat que certains de ses membres n'étaient pas favorables à une norme commune mais, jusqu'à présent, aucune justification écrite n'était disponible.

31. Le Groupe de travail a pris note d'adjonctions apportées à la liste de variétés de prunes et de poires.

3 b) Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU

32. Le Groupe de travail a adopté le texte concernant les cerises (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.1) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans, avec deux corrections relatives aux tolérances de qualité.

33. Il a également adopté le texte concernant les pêches et les nectarines (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4 (deuxième partie)) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans. La question de savoir si l'essai de fermeté doit être effectué avec ou sans peau fera l'objet de discussions après la période d'essai.

34. Il a en outre adopté le texte concernant les truffes (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.8) en tant que nouvelle recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans, avec une correction de la version française de l'annexe sur les variétés.

35. Le Groupe de travail a prorogé d'une année supplémentaire la période d'essai pour les variétés hybrides interspécifiques dans la recommandation CEE-ONU concernant les prunes. L'hybride «Aprium» a été retiré de la recommandation, étant donné que ce produit est considéré comme plus proche des abricots. De l'avis de plusieurs délégations, les hybrides ne créaient pas de problèmes dans le commerce, détenaient une faible part de marché et pouvaient être traités soit comme des prunes, soit comme des abricots. Il a été proposé de retirer les hybrides de la recommandation si l'on ne disposait pas d'informations complémentaires sur les noms de variétés à la session suivante de la Section spécialisée.

36. Le Groupe de travail a noté que de nouvelles variétés avaient été provisoirement incluses dans la norme concernant les pommes jusqu'à la fin de la période d'essai en 2005. Il a souligné que tous les demandeurs devaient démontrer que les variétés en question étaient nouvelles et faisaient l'objet d'un commerce international. Le Groupe de travail a également pris note d'une lettre de la COPA-COGECA concernant sa position sur le calibre minimal des pommes (INF.8).

37. Le Groupe de travail a précisé que, dans les normes CEE-ONU, aucune modification des calibres minimaux des pommes n'était envisagée à l'heure actuelle mais que, dans l'optique d'une harmonisation avec ces normes, la législation européenne prévoyait d'aligner les calibres minimaux des pommes dans l'UE sur ceux des normes CEE-ONU à compter du 1^{er} août 2005. Le Groupe de travail a également souligné que toute proposition reposant sur des données scientifiques de même que tout dialogue constructif seraient accueillis favorablement lors de la session de la Section spécialisée qui aurait lieu en mars.

POINT 4: Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)

38. Le Président de la Section spécialisée, M. Bruno Cauquil (France), a informé la Groupe de travail des résultats de la cinquantième session de cette Section. En sus des travaux mentionnés sous les points 4 a), b), c) et d), de nouvelles activités avaient commencé sur un certain nombre de produits:

- Amandes blanchies;
- Pêches séchées;
- Noix de macadamia en coque et noix de macadamia décortiquées;
- Noix de pécan en coque et noix de pécan décortiquées;
- Tomates séchées;
- Arachides.

39. Les rapporteurs ont présenté des projets de propositions, qui ont été examinés et révisés à la session ou dans le cadre de groupes de travail. Les délégations ont été invitées à adresser leurs observations aux rapporteurs qui rédigeront de nouveaux textes pour la prochaine session en fonction des débats de la session en cours et des contributions reçues. Il a aussi été décidé que les rapporteurs devraient, dans la mesure du possible, amener des échantillons de produits pour faciliter les débats.

40. En ce qui concerne les arachides, le rapporteur (États-Unis) avait présenté trois normes différentes pour les arachides décortiquées et une pour les arachides en coque en tenant compte des débats qui avaient eu lieu avec la profession. Faute de temps, ces textes n'ont pas été examinés à la session, mais les participants ont été invités à adresser leurs observations au rapporteur.

41. Les travaux sur une nouvelle norme pour les piments séchés commenceront dès que les informations pertinentes auront été recueillies par le rapporteur (Espagne).

42. De nouvelles discussions ont eu lieu sur les points suivants:

- L'intérêt des Conditions générales de vente CEE, qui n'étaient apparemment pas utilisées dans le commerce;
- Les travaux sur les légumes secs;

- Les futurs travaux sur les fruits exotiques séchés;
- La façon d'accroître la participation aux travaux du groupe.

4 a) Texte recommandé pour adoption en tant que norme CEE-ONU révisée

43. La recommandation CEE-ONU pour les pistaches en coque (texte disponible sur le site Web de la CEE) a été adoptée en tant que norme CEE-ONU révisée.

4 b) Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU (prorogation d'un an de la période d'essai)

44. Les périodes d'essai de la recommandation CEE-ONU pour les amandes en coque (telle qu'elle a été modifiée dans le document TRADE/WP.7/GE.2/2004/14/Add.1) et de la recommandation concernant les amandes de pistaches et les amandes de pistaches pelées (texte sur le site Web) ont été prorogées d'une année supplémentaire.

4 c) Correction du texte de la norme CEE-ONU pour les figes séchées

45. Le Groupe de travail a pris note de la correction apportée à la norme CEE-ONU pour les figes séchées (TRADE/WP.7/GE.2/2004/14/Add.2).

4 d) Informations concernant la publication conjointe OCDE/CEE du code des couleurs pour les cerneaux de noix

46. Le secrétariat a indiqué que le code des couleurs pour les cerneaux de noix serait publié prochainement, mais que des avant-tirages seraient préalablement communiqués aux délégations des États-Unis et de la France pour vérification.

POINT 5: Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre

47. Le Président de la Section spécialisée, M. Pier Giacomo Bianchi, a informé le Groupe de travail des résultats de la trente-quatrième session de la Section spécialisée et des travaux effectués depuis par le bureau élargi:

- Propositions tendant à modifier la norme;
- Aperçu sur les autres questions qui sont en cours d'examen en vue d'éventuels amendements;
- Autres initiatives de la Section spécialisée;
- Réunions du bureau élargi en 2004 et programme d'activité pour 2005.

5 a) Texte recommandé pour adoption en tant que norme CEE-ONU révisée

48. Le Groupe de travail a adopté le texte figurant dans les documents TRADE/WP.7/2004/3 et TRADE/WP.7/2004/3/Add.1 en tant que norme CEE-ONU révisée pour les plants de pommes de terre. Ces documents contiennent les modifications suivantes:

- Ajout dans l'introduction d'un texte sur la Convention internationale pour la protection des végétaux;
- Inclusion de dispositions pour les tubercules ratatinés;
- Achèvement de la liste des parasites et des maladies dont les plants de pommes de terre doivent être exempts;
- Définition des virus dans le glossaire;
- Usage systématique de l'expression «autorité nationale désignée»;
- Dispositions sur le calibrage;
- Amendements qui s'ensuivent dans le tableau récapitulatif des tolérances.

5 b) Informations sur les réunions du bureau élargi

49. Le bureau élargi s'est réuni à Dublin (Irlande) (5-7 juillet 2004) et à East Grand Forks, dans l'État du Minnesota (États-Unis) (4-6 octobre 2004). Le Président a remercié les autorités des pays en question pour l'organisation des réunions. À cette occasion, un certain nombre de questions ont été passées en revue, ce qui amènera à étoffer à nouveau la norme. D'autres sujets ont été examinés:

- Mise au point d'un séminaire expérimental de deux jours à l'intention des pays qui veulent améliorer leur production de plants de pommes de terre ou des pays importateurs qui veulent être mieux informés pour commander des plants à des pays tiers;
- Poursuite de l'établissement d'une liste des parasites posant un problème pour les plants de pommes de terre;
- Création d'un label CEE-ONU identifiable pour la norme.

POINT 6: Section spécialisée de la normalisation de la viande

50. En l'absence du Président de la Section spécialisée, le secrétariat a fourni des renseignements sur les résultats de la treizième session de ladite Section. Les dernières corrections avaient été apportées aux textes pour la viande de poulet, la viande ovine et la viande bovine. Le secrétariat procédait maintenant à leur publication (voir le point 8). À la prochaine session, les projets de textes ci-après seraient examinés: norme pour la viande caprine, norme pour la viande de dinde et projet de norme pour le bétail. Une stratégie de mise à jour des normes CEE pour la viande avait été arrêtée. Les normes seraient examinées tous les trois ans et modifiées si nécessaire. Les modifications urgentes seraient publiées sur le site Web de la CEE.

6 a) Nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama/alpaga

51. Le Groupe de travail a adopté le texte contenu dans le document TRADE/WP.7/2004/4 en tant que nouvelle norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de lama/alpaga.

52. La délégation française a demandé pourquoi les normes pour la viande étaient en général directement proposées pour adoption en tant que normes CEE sans avoir été préalablement mises à l'essai en tant que recommandations. Le secrétariat a expliqué que cela était dû selon lui au fait que l'élaboration de normes pour la viande prenait plus de temps que l'élaboration d'autres normes et donnait déjà généralement lieu à des réunions de rapporteurs dans divers pays où les dispositions étaient mises à l'essai avant d'être intégrées dans la norme.

53. La délégation slovaque a indiqué que, pour ses experts nationaux de la classification de la viande, la possibilité de préciser le délai entre l'abattage et l'emballage manquait dans les normes. Elle leur demanderait d'établir une proposition à l'intention de la Section spécialisée.

6 b) Réunion de rapporteurs/Séminaire sur l'application des normes relatives à la viande

54. Les rapporteurs sur la norme relative à la viande porcine se sont réunis à Varsovie du 14 au 16 avril 2004, et à Vilnius du 25 au 28 octobre 2004. Un séminaire sur l'application des normes relatives à la viande s'est en outre tenu à Vilnius le 29 octobre. La révision de la norme devait en principe être achevée en 2005, au cours de la session de la Section spécialisée. Avant celle-ci, il était prévu d'organiser une réunion des rapporteurs en France, dans la région lyonnaise.

POINT 7: Harmonisation internationale du codage des produits agricoles

55. À la dernière session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, les délégations française, slovaque et turque ont annoncé qu'elles enverraient des renseignements sur la question au secrétariat.

Turquie

56. La délégation turque a annoncé que sa fédération des chambres de commerce mettait en place un projet concernant le codage des produits agricoles. Le projet de lignes directrices avait été envoyé à des organismes gouvernementaux et privés, qui communiqueraient leurs observations jusqu'à la fin de novembre. Le Sous-Secrétariat au commerce extérieur enverrait aussi des observations concernant l'incorporation de prescriptions de qualité. La Turquie informerait le secrétariat de la CEE des résultats obtenus. La mise en œuvre des lignes directrices était prévue pour le début de 2005.

France

57. Concernant le codage des produits agricoles, la France suit une démarche fondée sur la législation européenne, à savoir:

- La Directive 93/43;
- Le Règlement 178/2002 (prenant effet au 1^{er} janvier 2005), qui rend l'introduction d'un système de traçabilité obligatoire.

58. La France a souligné que la réglementation ne prévoyait pas d'obligation concernant les moyens à employer, mais énonçait les résultats à atteindre. Chaque partie devait donc déterminer elle-même quels moyens il lui fallait utiliser pour obtenir les résultats escomptés.

59. Les codes-barres préconisés par l'Association internationale de numérotation des articles (EAN) étaient considérés comme un des moyens disponibles pour assurer une traçabilité adéquate. Même s'il existait une coopération entre des organes internationaux et l'EAN, les organes internationaux n'avaient pas à recommander un système de codification plutôt qu'un autre. L'International Federation for Produce Coding, qui représentait les intérêts des professionnels à l'échelle mondiale, pouvait par exemple établir également des recommandations en matière de codification.

Slovaquie

60. La délégation slovaque a fait état du système de traçabilité utilisé par la principale organisation de producteurs en Slovaquie, produisant la majeure partie des fruits dans le pays (essentiellement des pommes).

61. Cette organisation recourait à un système intégré d'ordinateurs reliés les uns aux autres et de bases de données pour veiller à ce que toutes les informations pertinentes soient à la disposition de l'ensemble des partenaires.

62. Ce type de codes-barres n'était pas utilisé dans le commerce de détail, qui disposait de ses propres codes et marques.

Conclusion

63. Le Groupe de travail a pris note des informations données. Il a décidé que pour l'heure il ne paraissait pas nécessaire pour la CEE d'assurer la coordination internationale du codage des produits agricoles, puisque ce travail était déjà accompli par d'autres organisations. Le secrétariat va suivre la situation dans ce domaine et en rendre compte au Groupe de travail selon les besoins.

POINT 8: Publications

8 a) Normes CEE-ONU pour la viande

64. La norme CEE-ONU pour les carcasses et découpes de viande bovine (éd. 2004) a été publiée en anglais. Les textes français et russe suivront prochainement. Les normes concernant la viande ovine et la viande de poulet seront transmises aux imprimeurs avant la fin de l'année.

8 b) Cartes postales visant à promouvoir la consommation de fruits et légumes frais

65. Des exemplaires de la série de cartes postales sont disponibles au secrétariat, en anglais, espagnol, français et russe. Les versions chinoise et arabe seront disponibles prochainement. D'autres activités communes sont prévues avec l'OMS et l'OCDE dans ce domaine.

66. La délégation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a dit que le secrétariat du Codex appréciait les travaux consacrés aux cartes postales et souhaitait poursuivre la coopération dans ce domaine.

8 c) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail

67. Le secrétariat a continué à travailler à l'établissement de la brochure, qui devrait être disponible au milieu de 2005.

POINT 9: Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées

9 a) Compatibilité du certificat de contrôle avec la formule-cadre des Nations Unies

INF.3

Généralités

68. Dans le cadre de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais, la délégation du Royaume-Uni a indiqué que l'organisme britannique de promotion du commerce (SITPRO) lui avait signalé que l'actuel certificat de contrôle de la CEE-ONU n'était pas harmonisé avec la formule-cadre pour les documents commerciaux internationaux recommandée par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

69. Un autre problème tenait au fait que seul un nombre limité de produits pouvait être inclus sur chaque certificat. SITPRO accueillerait avec satisfaction une révision du certificat, permettant d'y inclure un plus grand nombre de produits.

70. Vu que cette question intéressait plus d'une section spécialisée, il a été décidé de l'examiner au sein du Groupe de travail.

Exposé du CEFACT-ONU

71. Un représentant du CEFACT-ONU, M. Pikart, a présenté les travaux en cours concernant les documents commerciaux électroniques.

72. Il a énuméré certaines des caractéristiques des chaînes d'approvisionnement modernes:

- Les marchandises voyagent plus vite que les informations qui les concernent;
- Les chaînes d'approvisionnement sont de plus en plus complexes (une chaîne d'approvisionnement fait intervenir 27 acteurs en moyenne);
- Le commerce sans papier est entré dans les faits au sein de différents procédés, mais non entre procédés, ce qui veut dire qu'un document sur papier doit être créé pour transmettre les informations pertinentes – et cela est à l'origine de 10 % du coût de l'ensemble de la transaction.

73. Pour passer au document électronique, la première démarche consistait à harmoniser un document commercial avec la formule-cadre des Nations Unies. La formule-cadre était un ensemble de normes définissant la présentation des documents commerciaux et les termes à employer.

74. M. Pikart a dit que les informations contenues dans les documents commerciaux harmonisés avec la formule-cadre pouvaient, en principe, être transmises dans des messages EDIFACT-ONU, mais que lorsqu'il s'était agi de décider du format des documents commerciaux électroniques, il avait été constaté que les échanges étaient aujourd'hui fondés sur des documents papier, et une solution avait donc été recherchée permettant de combiner les deux approches (UNeDocs).

75. UNeDocs associait une technologie largement disponible (Acrobat reader, Internet Explorer) à la technologie XML, ce qui permettait de travailler sur un même document, de le transmettre et de le consulter sous différents formats.

76. M. Pikart a indiqué que pour faire évoluer l'actuel certificat de contrôle de la CEE, il fallait d'abord l'harmoniser avec la formule-cadre (définissant la présentation et les termes à employer) conformément au Répertoire d'éléments de données commerciales des Nations Unies (UNTDED). Pour se rapprocher encore de l'utilisation de documents électroniques, il faudrait ensuite créer un modèle de données qui puisse définir le document et les services électroniques. À chaque étape, il appartenait au Groupe de travail de décider jusqu'où il voulait aller dans ce sens. L'Organisation mondiale des douanes utilisait le même format que celui qui était décrit dans l'UNTDED, ce qui représentait un autre avantage s'agissant d'harmoniser le certificat de contrôle avec la formule-cadre.

77. On pouvait trouver des informations sur le projet UNeDocs à l'adresse suivante:
<http://www.UNeDocs.org>.

Débat et conclusion

78. La délégation française a dit que lorsque la question de la certification électronique avait été débattue en France, l'un des principaux problèmes rencontrés avait été celui des signatures électroniques, et elle s'est demandé si le projet UNeDocs avait soulevé les mêmes difficultés. Les délégations des États-Unis et du Royaume-Uni ont signalé des problèmes analogues dans leur pays.

79. M. Pikart a répondu qu'il était conscient du fait que les signatures électroniques soulevaient des problèmes et qu'à l'heure actuelle un certain nombre de services Web étaient disponibles à cet effet. Il a précisé que le principal objectif des documents UNeDocs était de décrire les informations, non la manière dont elles étaient traitées.

80. La délégation des États-Unis a fait savoir que l'administration douanière du pays et l'AFIS (Animal Plant Health Inspection Service) menaient des travaux consacrés à un système de données commerciales électroniques.

81. La délégation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a indiqué que le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires avait inscrit la question de l'élaboration de lignes directrices pour la certification électronique à l'ordre du jour de sa session qui se tiendrait en Australie en décembre 2004.

82. Le Groupe de travail a décidé d'harmoniser le certificat de contrôle avec la formule-cadre des Nations Unies. Un groupe de travail composé de représentants du secrétariat, du Royaume-Uni et du CEFACT-ONU établirait un projet de proposition pour examen à la prochaine session du GE.1.

b) Mandats du Groupe de travail et des sections spécialisées

83. Dans une analyse du Protocole de Genève (voir le document TRADE/WP.7/2001/6), le secrétariat avait estimé que de nombreuses dispositions qui y figurent pourraient être incorporées dans la norme-cadre sous forme d'observations. D'autres dispositions (concernant par exemple un accord international) étaient soit dépassées, soit traitées dans d'autres organisations.

84. À sa session précédente, le Groupe de travail avait souscrit à cette opinion et demandé au secrétariat d'établir une ébauche d'un nouveau mandat pour le Groupe de travail et ses sections spécialisées, en combinant les textes figurant actuellement dans le Protocole de Genève, la norme-cadre et les méthodes de travail. Un avant-projet de ce document a été publié sous la cote TRADE/WP.7/2004/7.

85. Plusieurs délégations ont accueilli cette proposition avec satisfaction. Cependant, l'engagement pris par les gouvernements de mettre en œuvre des normes de qualité des produits agricoles dans la législation nationale pour faciliter le commerce, qui figurait dans le Protocole actuel de Genève, y était omis et devait néanmoins être maintenu car il pouvait servir à justifier les travaux de normalisation. Ces délégations étaient également d'avis que l'appellation «Protocole de Genève» devait être conservée. Des observations ont été formulées au sujet de la complexité de la nouvelle procédure de prise de décisions.

86. Il a été décidé qu'un groupe de travail (Allemagne, Communauté européenne, États-Unis et Royaume-Uni) examinerait en détail le projet de texte.

c) Préemballages

INF.4

87. À la cinquante-neuvième session, un groupe de travail (Communauté européenne, États-Unis) a été institué dans le but d'étudier les questions suivantes:

- Quels sont les différents types d'emballages utilisés pour la vente au consommateur final?
- Quel serait le meilleur terme qui pourrait être utilisé pour les désigner?
- Comment les définir?
- Quelles sont les incidences sur le marquage des différents emballages?

88. Le groupe a rendu compte de son analyse des différents termes utilisés dans les normes de la CEE et de l'Union européenne. Les discordances étaient dues selon lui à la manière dont les normes avaient été élaborées (sur plusieurs années, par des personnes différentes, en différentes langues). Il a recommandé que tous les termes non concordants soient remplacés par un seul.

S'agissant des «petits emballages», le groupe a suggéré d'employer également le terme «préemballage», mais d'en préciser le poids maximal. En matière de préconditionnement, le problème tenait au fait que les définitions employées à la CEE et à l'Union européenne différaient de celles du Codex Alimentarius.

89. Le groupe considérait en outre le fait que la CEE n'avait pas établi un ensemble cohérent de définitions comme un problème majeur.

90. Il a été décidé que les travaux entrepris dans le cadre du groupe seraient poursuivis pour:

- Déterminer quels termes devaient être retenus dans la norme-cadre de la CEE et les définir dans une annexe à cette norme, y compris un glossaire de synonymes;
- Examiner les normes actuelles et recommander des modifications de façon à les aligner sur le glossaire.

91. Les délégations de l'Allemagne, de la Communauté européenne, des États-Unis, de la France et de la République tchèque ont offert de participer à cette tâche. Le groupe demandera également des informations à la Nouvelle-Zélande.

d) Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent

Généralités

92. Le secrétariat avait soulevé la question du stade auquel les normes CEE s'appliquent aux réunions des sections spécialisées tenues en 2003. Il s'agit actuellement du stade du contrôle des exportations. Dans la pratique, même si les pays appliquent les normes CEE-ONU de différentes façons (dans l'Union européenne, par exemple, elles s'appliquent à tous les stades de la commercialisation), certains les appliquent également pour le commerce national. Le secrétariat a estimé qu'il serait bon d'en tenir compte dans la norme-cadre.

93. Les sections spécialisées avaient renvoyé toute décision en la matière au Groupe de travail, vu qu'elle concernait plusieurs domaines d'activité. À la cinquante-neuvième session du Groupe de travail, certaines délégations avaient accueilli favorablement cette proposition, mais il avait été estimé que si l'on supprimait toute mention du stade auquel s'appliquaient les normes, il fallait alors prévoir une formulation ou une autre pour tenir compte d'une éventuelle perte de fraîcheur aux stades ultérieurs de la distribution.

94. À la même session, la phrase ci-après avait été proposée concernant le stade auquel s'appliquaient les normes:

«La norme a pour objet de définir les qualités que doivent présenter les [nom du produit], après conditionnement et emballage.»

95. Les délégations avaient estimé que cette proposition était intéressante mais devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi (voir TRADE/WP.7/2003/6, par. 128 et 129).

Débat et conclusion

96. Plusieurs délégations ont été d'avis que le texte de la norme-cadre devait tenir compte du fait que, dans la pratique, les normes CEE-ONU étaient appliquées à tous les stades de la filière commerciale.

97. La délégation des États-Unis a estimé que si un problème de qualité était décelé à un stade ultérieur de la commercialisation, il serait difficile de déterminer à qui en attribuer la responsabilité, car il pouvait être imputable au producteur/emballeur, mais aussi à un stockage défectueux par le détaillant.

98. Le secrétariat du Codex a informé le Groupe de travail que les normes Codex autorisaient la «libre distribution» du produit sur le territoire du pays importateur et s'appliquaient donc à la fois au stade de l'exportation ou de l'importation et aux opérations ultérieures de distribution et de vente. La note accompagnant toutes les normes Codex applicables aux fruits et légumes frais (Section 1 – Définition du produit) visait donc à prendre en considération le caractère périssable des produits frais et l'application des normes CEE-ONU au stade de l'exportation grâce à la formulation suivante: *«Lorsqu'ils acceptent la norme Codex pour (...), les gouvernements doivent indiquer à la Commission les dispositions de la norme qui sont applicables au point d'importation et celles qui sont applicables au point d'exportation.»*

99. Les délégations ont été invitées à prendre l'avis des milieux professionnels de leur pays sur la question. La délégation allemande a offert d'établir une proposition, fondée sur les dispositions des règlements de la Communauté européenne, concernant un nouveau libellé de la norme-cadre et de la transmettre aux sections spécialisées GE.1 et GE.2 pour examen.

e) Évaluation de l'application des normes CEE-ONU

100. Le secrétariat a fait savoir qu'aucune observation n'avait été reçue concernant les informations qui avaient été communiquées à la dernière session du GE.1

POINT 10: Ateliers

101. Le Groupe de travail a pris note des informations sur les divers ateliers ou cours de formation qui avaient eu lieu en 2004 ou étaient prévus pour 2005.

République de Moldova: Le secrétariat a rendu compte d'un atelier sur le commerce international des produits agricoles organisé par la CEE et le Gouvernement moldove. L'atelier s'était ouvert avec plusieurs séances informelles au cours desquelles des participants des secteurs privé et public de ce pays avaient analysé les atouts et les difficultés propres au commerce national des produits agricoles et proposé des solutions. Au cours de la partie formelle de l'atelier, des experts de l'OCDE, de l'OMC, de la CNUCED et de la CEE ainsi que du secteur privé avaient fourni des informations sur les outils et normes existant dans le secteur du commerce et répondu aux questions posées par les participants aux séances informelles. L'atelier s'était achevé par une table ronde organisée en présence de tous les participants, visant à élaborer un plan d'action pour le développement du commerce moldove des produits agricoles. Des activités de suivi étaient prévues pour 2005.

Mojmirovce: Le neuvième cours international de formation sur l'harmonisation de l'évaluation de la qualité des fruits et légumes, parrainé par l'OCDE, avait eu lieu du 27 au 29 septembre 2004 à Mojmirovce (Slovaquie). Le programme portait essentiellement sur l'interprétation et l'application des normes de qualité. Les normes OCDE/CEE-ONU ci-après avaient été présentées: avocats, poires, concombres, artichauts et noisettes. Plusieurs questions d'intérêt général avaient en outre fait l'objet d'exposés. Des visites techniques avaient été organisées dans des vergers et des entreprises de conditionnement ainsi que dans une mûrisserie de bananes. Quarante-deux représentants de 16 pays ainsi que 35 inspecteurs de l'Administration vétérinaire et alimentaire nationale slovaque avaient participé à cette formation. Les secrétariats de l'OCDE et de la CEE étaient également représentés. Le dixième cours international de formation sera organisé du 12 au 14 septembre 2005 et pourrait être coparrainé par ces deux organisations, eu égard à l'étroite coopération qu'elles entretiennent en matière de normes de qualité.

Guilford: Une réunion sur l'harmonisation s'est tenue du 22 au 24 juin 2004 à Guilford (Royaume-Uni). Les participants ont examiné huit normes de qualité et leur application pratique, ainsi que des mélanges de produits, des produits «conditionnés» et la question de l'évaluation des risques au stade de l'importation. Une visite technique a été organisée à l'aéroport de Heathrow. On trouvera des informations concernant cette réunion sur le site Web <http://www.defra.gov.uk/hort/hmi/ghm/GHM01.htm>. La prochaine réunion de ce type devrait se tenir en 2006.

Bonn: La prochaine réunion de Geisenheim doit se tenir à Bonn (Allemagne) du 28 février au 2 mars 2005. Elle portera principalement sur les normes concernant les avocats et les kiwis, ainsi que sur les tests objectifs. Les invitations seront envoyées prochainement.

Belgrade: La délégation des États-Unis a communiqué des informations sur une série d'ateliers sur l'élaboration de normes de qualité que le Département de l'agriculture et le Département d'État de ce pays organiseraient du 15 au 19 novembre 2004 à Belgrade. Les questions à examiner étaient les fruits et légumes frais, la viande et les grains. Le programme avait tout d'abord été consacré à l'actualité commerciale, mais il avait été constaté que des normes de qualité s'avéraient nécessaires pour rendre dûment compte des catégories de produits et des prix. Les exposés porteraient sur l'élaboration de normes de qualité aux États-Unis ainsi que sur les activités du Codex et de la CEE, l'accent étant mis sur l'importance des normes CEE-ONU pour le commerce avec les pays de l'Union européenne et des normes Codex pour les questions de sécurité alimentaire et d'hygiène. M. Corey Gilbert, ancien représentant auprès de la Section spécialisée GE.1, présenterait les normes CEE-ONU pour la viande.

POINT 11: Application/évaluation des travaux

INF.7

102. Le secrétariat a présenté un document d'information (INF.7) sur l'application des normes de qualité des produits agricoles que le secrétariat de la CEE avait établi pour le processus budgétaire 2002-2003, ainsi qu'une estimation pour 2004.

103. Le même document contient également un projet de questionnaire pour l'examen des activités du Groupe de travail et de ses sections spécialisées.

104. Le projet de questionnaire avait été adressé à tous les participants pour qu'ils formulent des observations avant le 15 décembre 2004. Les résultats seront publiés dans un additif au présent rapport (TRADE/WP.7/2004/10/Add.1).

POINT 12: Programme de travail

a) Calendrier des réunions

105. Le Groupe de travail a pris note du calendrier provisoire des réunions des sections spécialisées et du Groupe de travail pour 2005. Les délégations ont été invitées à faire savoir dans les meilleurs délais au secrétariat si certaines des dates proposées ne leur convenaient pas.

b) Travaux futurs

106. Le Groupe de travail a examiné son programme de travail (TRADE/WP.7/2004/9) et y a apporté quelques modifications. La version mise à jour du programme ainsi qu'un projet d'ordre du jour pour la prochaine session du Groupe de travail seront publiés sous la forme d'additifs au présent rapport (TRADE/WP.7/2004/10/Add.2 et Add.3).

POINT 13: Élection du Bureau

107. Le Groupe de travail a élu le Bureau suivant:

Président: M. D. L. Priester (États-Unis d'Amérique)

Vice-Présidente: M^{me} V. Baricicova (Slovaquie)

Vice-Président: M. C. Gaspar (Hongrie).

POINT 14: Adoption du rapport

108. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa soixantième session, rédigé sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
